

jusqu'au 22
Octobre sui-
vant.

pelés à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenu le douzième jour du mois de Septembre courant, et à chacun de vous :—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le trente-unième jour de Juillet dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au douzième jour de Septembre courant, auquel tems vous étiez tenus et il vous était enjoint de paraître en notre Cité de *Montréal* : Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présens au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre Cité de *Montréal*, le vingt-deuxième jour d'Octobre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.— Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres, Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé le Très-honorable Sir *Charles Theophilus Metcalfe*, Baronnet, Chevalier, Grand-Croix du Très-honorable Ordre du Bain, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et pour nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de *Montréal*, en notre Province du *Canada*, ce sixième jour de Septembre, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-quatre, et de notre Règne la huitième.

C. T. M.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.

Province du }
Canada.

C. T. METCALFE.

Proclamation
du 22 Septem-
bre, pour dis-
soudre le Par-
lement.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de notre Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de l'Assemblée Législative de notre dite Province, appelés et élus pour servir dans notre présent Parlement de notre dite Province, et à tous nos bien-aimés sujets, qui les présentes verront, ou qu'icelles peuvent concerner.—

SALUT :

ATTENDU que de l'avis et consentement de notre Conseil Exécutif de notre Province du *Canada*, nous avons jugé à propos de dissoudre le Parlement

Provincial de notre dite Province, lequel est prorogé au vingt-deuxième jour d'Octobre prochain :—Maintenant sachez qu'à cette fin, nous publions la présente, notre Proclamation Royale, et par icelle dissolvons le dit Parlement Provincial en conséquence ; et les Conseillers Législatifs, et les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de l'Assemblée Législative, sont déchargés de s'assembler et d'être présens le vingt-deuxième jour d'Octobre prochain.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres, Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable Sir *Charles Theophilus Metcalfe*, Baronnet, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et pour nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A *Montréal*, ce vingt-troisième jour de Septembre, en l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante-quatre, et de notre Règne la huitième.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.

Province du }
Canada.

C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront—

SALUT :

ATTENDU que c'est notre désir et détermination de rencontrer aussitôt possible, notre peuple de notre Province du *Canada*, et d'avoir son avis en Parlement Provincial : Nous faisons connaître par les présentes, notre volonté et plaisir Royal de convoquer un Parlement Provincial ; et nous déclarons en outre, que de l'avis de notre Conseil Exécutif, nous avons ce jour, donné des ordres pour l'émanation de nos writs, en due forme, pour convoquer un Parlement Provincial en notre dite Province, lesquels writs seront en date du vingt-quatrième jour de Septembre courant, et retournables le douzième jour de Novembre prochain.

Proclamation
du 23 Septem-
bre, pour l'é-
manation de
writs et la con-
vocation d'un
Parlement Pro-
vincial. Writs
retournables le
12 Novembre.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres, Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable Sir *Charles Theophilus Metcalfe*, Baronnet, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef